

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 octobre 2017 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Marielle Duhème, Rémi Robidoux, et Florent Ricard formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard.

Le siège no. 6 est vacant.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**17-10-02-4465 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2017 à 19 h 07.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du lundi 2 octobre 2017, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2017;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en septembre 2017;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 septembre 2017;
- D) Période d'information du maire;
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2017;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Bail avec la Boulangerie Grant's ;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux ;
- 30.2** Adoption des Prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Avis de motion –Règlement décrétant un emprunt pour la réalisation du prolongement des infrastructures sur la rue Grégoire;
- 40.2** Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour la construction d'un garage municipal;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation – Embauche de Gabriel Labbe à titre de pompier volontaire pour le Service de la sécurité incendie;
- 50.2** Acceptation de la démission de M. Francis Bolduc au poste de pompier volontaire au service de la Sécurité incendie;
- 50.3** Acceptation de la démission de M. Jean-Sébastien Laberge au poste de pompier volontaire au service de la Sécurité incendie;
- 50.4** Autorisation - Fin d'emploi du pompier volontaire Francis Provost;

60. –VARIA

- 60.1** Autorisation - Installation d'un panneau d'interdiction de stationner entre les numéros civiques 88 et 92 de la rue York;
- 60.2**

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Monsieur Rémi Robidoux:
- 70.3** Madame Marielle Duhème:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Paul-André Ricard:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

17-10-02-4466

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 octobre 2017 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est reporté à une séance ultérieure :

60.1 – Autorisation - Installation d'un panneau d'interdiction de stationner entre les numéros civiques 88 et 92 de la rue York.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 septembre 2017

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 septembre 2017.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 septembre 2017

Comptes à payer –Septembre 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 septembre 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 30 septembre 2017

Dépenses d'investissement – Septembre 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de septembre 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Un gazebo a été installé dans le parc Prince-Arthur. Le financement provient en majorité des redevances versées par Gaz Metro. Lorsqu'ils font des travaux dans une Ville, ils ont l'obligation de verser une redevance. Alors on a décidé d'utiliser ce revenu pour financer un gazebo. Les travaux de construction sont terminés. Alors ça ne coûte rien aux citoyens de la ville de Huntingdon.
- Également, la rue des Anciens-Combattants a été asphaltée après plusieurs années d'attente. Les gens qui résident sur cette rue sont très satisfaits.
- Le parc Sellar situé sur la rue Pilon a, également, été aménagé avec du mobilier et des jeux. Les travaux ne sont pas terminés et l'on attend d'autres modules qui devraient arriver d'ici 4 semaines. Nous avons acheté les modules de deux compagnies dont l'une nous a déjà livré les équipements.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

Monsieur Sylvain Brunette : le citoyen mentionne qu'il a reçu un avis d'infraction pour une fenêtre brisée de son magasin situé sur la rue Châteauguay. Il veut savoir sur quelle base légale l'inspecteur municipal peut lui donner cet avis. Il demande aux membres du conseil d'arrêter les procédures dans ce dossier, car celui-ci a déjà été transmis à la cour municipale. Il affirme qu'il avait l'intention de faire des travaux soit l'enlèvement des vitrines et la réfection de la façade en brique et qu'il en avait déjà parlé à l'inspecteur l'année dernière.

Le maire lui répond de contacter la procureure de la cour municipale pour l'informer de ces intentions. Par la suite, la procureure va contacter l'inspecteur municipal, M. Labbaci. Il informe monsieur Brunette que si la Ville retire le dossier de la cour, il y a des frais à payer, soit environ 200\$ lesquels seraient payés par l'ensemble des citoyens de la Ville.

Le maire mentionne que la fenêtre est brisée depuis beaucoup plus longtemps que 7 jours, il semblerait que ça fait au-dessus d'un an qu'il y a des pourparlers.

M. Sylvain Brunette dit qu'il a soumis aujourd'hui à l'inspecteur un projet de rénovation pour son immeuble et qu'ainsi il ne fera pas de réparation de fenêtres, mais plutôt des rénovations.

Le maire précise que le Conseil ne peut pas prendre la décision de retirer le dossier à la cour municipale à la séance de ce soir. Il lui recommande de contacter la Cour municipale et que par la suite la

Cour fera suivre la demande à la Ville. Le Conseil regardera le projet de rénovation et prendra une décision par la suite.

M. Brunette demande s'il existe des programmes de rénovation pour la rue Châteauguay.

Le maire lui répond qu'il a eu plusieurs rencontres avec le fédéral et le provincial et qu'il n'y a aucune subvention pour le centre-ville et rien pour les commerçants.

Monsieur Jean-Noël Roy : Il rappelle au Conseil qu'il a fait une demande à la Ville pour l'installation de panneaux interdisant le stationnement devant le stationnement de son commerce situé sur la rue Dalhousie.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 5 septembre 2017

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 5 septembre 2017 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

17-10-02-4467

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 5 septembre 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 25 septembre 2017

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 25 septembre 2017 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

17-10-02-4468

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 25 septembre 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Bail avec la Boulangerie Grant's

Considérant que la compagnie Boulangerie Grant's, représentée par son administrateur, monsieur Richard Grant, désire louer un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 1 500 pieds carrés dans l'immeuble commercial situé au 4 rue Lorne, Huntingdon;

Considérant qu'il s'agit d'une location mensuelle;

17-10-02-4469

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec Boulangerie Grant's suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux

Considérant qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce;

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a établi, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses payables lors d'élections et de référendums municipaux;

Considérant que le tarif fixé par le ministre constitue une rémunération minimale payable au personnel électoral;

Considérant qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation laquelle ne peut être inférieure à celle fixée dans le tarif établi par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu du titre III de ladite Loi sans avoir été soumis à l'approbation du ministre;

17-10-05-4470

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal établisse le tarif des rémunérations payables au personnel électoral lors d'élections et de référendums municipaux selon la grille suivante :

TARIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL	
DESCRIPTION DES FONCTIONS	TARIFS
Président d'élection	
Tenue du scrutin	536,00 \$
Vote par anticipation	357,00 \$
Ensemble des autres fonctions (selon nombre d'électeurs inscrits) lorsque :	
1° Liste électorale est dressée et révisée:	0,406 \$
2° Liste électorale est non dressée mais révisée:	0,243 \$
3° Liste électorale est dressée mais non révisée:	0,243 \$
4° Liste électorale est ni dressée et ni révisée	0,077 \$
Secrétaire d'élection	
Pourcentage de la rémunération du président	75 %
Personnel affecté à la commission de révision	
Tout membre d'une commission de révision	15,75 \$/ h
Agent réviseur	13.50 \$/ h
Autres membres du personnel	
Scrutateur	14.06 \$/ h
Secrétaire	13.50 \$/ h
Membres de la table de vérification de l'identité	13.50 \$/ h
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	14.06 \$/ h
Formation	
Ensemble du personnel participant	30,00 \$
Cumul des fonctions	
Toute personne qui cumule plus d'une fonction donnant droit à une rémunération, en vertu de la présente grille, n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.	
Repas	
Le coût des repas lors du jour du vote par anticipation et du jour du scrutin est payé par la Ville à tout le personnel électoral.	

Adopté

Adoption des Prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon

Considérant que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon, tenue le 19 septembre 2017, la Régie a adopté son budget pour l'année 2018;

Considérant que pour l'année 2018, le montant des dépenses et des revenus s'élèvent à 372 120 \$;

Considérant que pour l'année 2018, le montant de la quote-part de la Ville de Huntingdon s'élève à 13 754 \$;

Considérant qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie doit transmettre son budget aux municipalités membres pour adoption;

17-10-02-4471

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon d'un montant de 372 120 \$.

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement du montant de la quote-part établi à 13 754 \$ pour l'exercice financier 2018.

Que la dépense soit financée à même le budget qui sera prévu à cet effet pour 2018 au poste budgétaire 02 701 30 751.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour la réalisation du prolongement des infrastructures sur la rue Grégoire

Avis de motion est donné par le conseiller Rémi Robidoux selon lequel un règlement décrétant un emprunt pour la réalisation du prolongement des infrastructures sur la rue Grégoire sera présenté pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour la construction d'un garage municipal

Avis de motion est donné par le conseiller Florent Ricard selon lequel un règlement décrétant un emprunt pour la construction d'un garage municipal sera présenté pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche de Gabriel Labbe à titre de pompier volontaire pour le Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Gabriel Labbe a déposé sa candidature à titre de pompier volontaire pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant que monsieur Labbe possède les compétences de la formation Pompier I de l'École nationale des pompiers du Québec;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer;

17-10-02-4472

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Gabriel Labbe à titre de pompier volontaire au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.
Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service

des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Acceptation de la démission de M. Francis Bolduc au poste de pompier volontaire au service de la Sécurité incendie

Considérant la lettre de démission transmise par monsieur Francis Bolduc, pompier volontaire au service de la Sécurité incendie ;

17-10-02-4473

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la démission de monsieur Francis Bolduc au poste de pompier volontaire au service de la Sécurité incendie, effectif depuis le 5 septembre 2017.

Adopté

Acceptation de la démission de M. Jean-Sébastien Laberge au poste de pompier volontaire au service de la Sécurité incendie

Considérant la lettre de démission transmise par monsieur Jean-Sébastien Laberge, pompier volontaire au service de la Sécurité incendie ;

17-10-02-4474

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la démission de monsieur Jean-Sébastien Laberge au poste de pompier volontaire au service de la Sécurité incendie, effectif depuis le 4 septembre 2017.

Adopté

Fin d'emploi du pompier volontaire Francis Provost

Considérant le manque de disponibilité de monsieur Francis Provost à répondre aux appels à titre de pompier volontaire et à participer aux formations obligatoires;

17-10-02-4475

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la fin d'emploi de monsieur de Francis Provost à titre de pompier volontaire du service incendie de la Ville.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Le jeudi 5 octobre aura lieu la signature de l'accord du regroupement des OMH. Le nouvel OMH débutera en janvier 2018.

M. Rémi Robidoux : La Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon a adopté son budget 2018.

Il remercie les citoyens qui ont exprimé leur confiance au conseil présent. Il mentionne qu'il se présente comme candidat au siège no. 6 à l'élection municipale du 5 novembre.

Mme Marielle Duhème : Elle aura une rencontre du conseil d'administration des Habitations des Tisserands. Deux personnes quitteront leur poste du conseil et celui-ci devra les remplacer.

M. Florent Ricard : Le Marché Fermier va ajouter un mercredi supplémentaire à leur horaire de l'automne.

M. André Brunette : «Je remercie le conseil qui m'a appuyé durant le dernier mandat. Il y a eu beaucoup de rencontres en dehors des réunions ordinaires, dont la première en 2013 pour le budget. Les réalisations n'auraient pas été possibles sans le travail de l'équipe que nous avons ici à Huntingdon. Nous sommes très bien guidés et très bien informés. Nous ne sommes pas tous des comptables, mais il est certain que j'ai eu un grand plaisir à travailler pour la réussite de notre municipalité. Et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que je désire continuer un autre 4 ans. Il y a eu beaucoup de décisions que le conseil a entérinées et ils m'ont toujours suivi. Nous avons une vision de ce que l'on veut pour notre Ville. Il y a beaucoup de projets dans l'air. Nous avons d'autres projets qui s'en viennent, on espère que tous ces projets se réaliseront, car ce que je vise, c'est encore la création d'emplois et je me focaliserai encore là-dessus pour le prochain 4 ans.»

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

17-10-02-4476

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 54.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière